



8 juillet 2020

(20-4675)

Page: 1/3

Comité des obstacles techniques au commerce

Original: espagnol

NOTIFICATION

Révision

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.6.

<p>1. Membre notifiant: ÉQUATEUR</p> <p>Le cas échéant, pouvoirs publics locaux concernés (articles 3.2 et 7.2):</p>
<p>2. Organisme responsable:</p> <p><i>Servicio Ecuatoriano de Normalización - INEN (Service équatorien de normalisation)</i> Calle Baquerizo Moreno E8-29 y Diego de Almagro Téléphone: (+593-2) 3825960 à 90 Site Web: www.normalizacion.gob.ec</p> <p>Les nom et adresse (y compris les numéros de téléphone et de fax et les adresses de courrier électronique et de site Web, le cas échéant) de l'organisme ou de l'autorité désigné pour s'occuper des observations concernant la notification doivent être indiqués si cet organisme ou cette autorité est différent de l'organisme susmentionné:</p> <p><i>Subsecretaría de Calidad (Sous-secrétariat à la qualité)</i> <i>Ministerio de Producción, Comercio, Exterior, Inversiones y Pesca - MPCEIP (Ministère de la production, du commerce extérieur, de l'investissement et de la pêche)</i> Adresse: Av. Amazonas entre Unión Nacional de Periodistas y Alfonso Pereira, Piso 8, Bloque amarillo Téléphone: (+593 2) 3948760, int. 2254 - 2272 Courrier électronique: puntocontacto-OTCECU@produccion.gob.ec; puntocontactoOTCECU@gmail.com; jmarino@produccion.gob.ec; cyepez@produccion.gob.ec; jsanchezc@produccion.gob.ec Site Web: www.produccion.gob.ec</p>
<p>3. Notification au titre de l'article 2.9.2 [X], 2.10.1 [], 5.6.2 [], 5.7.1 [], autres:</p>
<p>4. Produits visés (le cas échéant, position du SH ou de la NCCD, sinon position du tarif douanier national. Les numéros de l'ICS peuvent aussi être indiqués, le cas échéant): Ouvrages en pierre ou en autres matières minérales n.d.a., contenant de la magnésite, de la dolomie ou de la chromite (SH 68.15.91); ouvrages en pierre ou en autres matières minérales, n.d.a. (sauf ceux contenant de la magnésite, de la dolomie ou de la chromite, et les ouvrages en graphite ou autre carbone) (SH 68.15.99); articles pour le service de la table ou de la cuisine, en porcelaine (sauf les objets d'ornementation; les cruchons, bombonnes et récipients similaires de transport ou d'emballage; les moulins à café et à épices dont les récipients sont en céramique et les parties travaillantes en métal) (SH 69.11.10); vaisselle, autres articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène ou de toilette, en porcelaine (sauf les articles pour le service de la table ou de la cuisine, les baignoires, bidets, éviers et appareils fixes similaires; les statuettes et autres objets d'ornement; les cruchons, bombonnes et récipients similaires de transport ou d'emballage; les moulins à café et à épices dont les récipients sont en céramique et les parties travaillantes en métal (SH 69.11.90); vaisselle, autres articles</p>

<p>de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène ou de toilette, en céramique, autres qu'en porcelaine (sauf les baignoires, bidets, éviers et appareils fixes similaires; les statuettes et autres objets d'ornement; les cruchons, bombonnes et récipients similaires de transport ou d'emballage; les moulins à café et à épices dont les récipients sont en céramique et les parties travaillantes en métal (SH 69.12.00)</p>
<p>5. Intitulé, nombre de pages et langue(s) du texte notifié: <i>Proyecto de Segunda Revisión del Reglamento Técnico Ecuatoriano PRTE INEN 010 (2R) "Vajillas cerámicas destinadas a estar en contacto con alimentos"</i> (Projet de deuxième révision du Règlement technique équatorien PRTE INEN 010 (1R) "Articles de vaisselle en céramique destinés à entrer en contact avec des aliments"), 11 pages, en espagnol</p>
<p>6. Teneur: Le règlement technique équatorien notifié établit les exigences auxquelles doivent satisfaire, avant leur commercialisation, les articles de vaisselle en céramique destinés à entrer en contact avec des aliments, d'origine nationale ou importés, aux fins de la protection de la santé et de la sécurité des personnes et de la prévention de pratiques de nature à induire en erreur.</p> <p>Il s'applique aux produits ci-après: articles de vaisselle en céramique vitrifiée, semi-vitrifiée et non vitrifiée destinés à entrer en contact avec des aliments.</p> <p>Ce règlement technique ne s'applique pas aux:</p> <ul style="list-style-type: none"> • produits céramiques classés dans la catégorie des produits d'ornement ou d'artisanat; • articles de vaisselle en céramique classés dans la catégorie des jouets, qui sont régis par le Règlement RTE INEN 089 "Sécurité des jouets" (version en vigueur).
<p>7. Objectif et justification, y compris la nature des problèmes urgents, le cas échéant: Information du consommateur, étiquetage; prévention de pratiques de nature à induire en erreur et protection du consommateur; protection de la santé ou de la sécurité des personnes.</p>
<p>8. Documents pertinents: Références normatives:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Norme ISO 2859-1:1999/Amd 1:2011. <i>Règles d'échantillonnage pour les contrôles par attributs - Partie 1. Procédures d'échantillonnage pour les contrôles lot par lot, indexés d'après le niveau de qualité acceptable (NQA).</i> 2. Norme ISO 6486-1:2019. <i>Vaisselle en céramique, vaisselle en vitrocéramique et vaisselle plate en verre en contact avec les aliments - Émission de plomb et de cadmium - Partie 1: Méthode d'essai.</i> 3. Norme ISO 6486-2:1999. <i>Vaisselle en céramique, vaisselle en vitrocéramique et vaisselle plate en verre en contact avec les aliments - Émission de plomb et de cadmium - Partie 2: limites admissibles.</i> 4. Norme ISO/IEC 17025:2017. <i>Exigences générales concernant la compétence des laboratoires d'étalonnages et d'essais.</i> 5. Norme ISO/IEC 17050-1:2004. <i>Évaluation de la conformité - Déclaration de conformité du fournisseur - Partie 1: Exigences générales.</i> 6. Norme ISO/IEC 17067:2013. <i>Évaluation de la conformité - Éléments fondamentaux de la certification de produits et lignes directrices pour les programmes de certification de produits.</i> 7. Norma NTE INEN 1795(1R):2005 - Confirmación: 2014-11-18, <i>Productos cerámicos. Vajilla. Definiciones y clasificación.</i> 8. Norma NTE INEN - ISO 6486-1: 2015, <i>Artículos de cerámica, artículos vitrocerámicos y vajillas de vidrio en contacto con alimentos - Emisiones de plomo y cadmio - Parte 1: Método de ensayo.</i>

<p>Traçabilité:</p> <ol style="list-style-type: none">1. G/TBT/N/ECU/3482. G/TBT/N/ECU/348/Rev.13. G/TBT/N/ECU/348/Rev.1/Add.1
<p>9. Date projetée pour l'adoption: 30 jours à compter de la date de notification</p> <p>Date projetée pour l'entrée en vigueur: 6 mois à compter de la date d'adoption</p>
<p>10. Date limite pour la présentation des observations: 30 jours à compter de la notification</p>
<p>11. Entité auprès de laquelle les textes peuvent être obtenus: point d'information national [X] ou adresse, numéros de téléphone et de fax et adresses de courrier électronique et de site Web, le cas échéant, d'un autre organisme:</p> <p>Point de contact et/ou centre d'information national: Subsecretaría de Calidad Ministerio de Producción, Comercio, Exterior, Inversiones y Pesca (MPCEIP) Adresse: Av. Amazonas entre Unión Nacional de Periodistas y Alfonso Pereira, Piso 8, Bloque amarillo Téléphone: (+593 2) 3948760, int. 2254 - 2272</p> <p>Courrier électronique: puntocontacto-OTCECU@produccion.gob.ec; puntocontactoOTCECU@gmail.com; jmarino@produccion.gob.ec; cyepez@produccion.gob.ec; jsanchezc@produccion.gob.ec</p> <p>www.normalizacion.gob.ec</p> <p>https://members.wto.org/crnattachments/2020/TBT/ECU/20_4067_00_s.pdf</p>